Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID: 033-213303860-20230405-13 2023-DE

5'L00

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois Le cinq avril à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation: 29/03/2023 Date d'affichage: 29/03/2023

Présents: Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU

Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé: M. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr PIMBERT Eric)

Secrétaire de séance : Mme AUTHIER Brigitte

En exercice : 09

Présents: 08

Votants: 09

Absent: 00

Excusé: 01

Nº 13-2023

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux Catégorie C;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint Administratif territorial principal 1ère classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés :
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 à compter du 01 avril 2023 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune

Le maire.

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire, Pascal AMORE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023 52LO

ID: 033-213303860-20230405-13_2023-DE